



## Compte rendu du CHSCT UCF AFC Séance du 7 novembre 2014



- **Point prévention :**

L'animateur prévention présente la nouvelle politique nationale de santé et de sécurité qui se décline sur 3 axes : réussir l'implication et la responsabilité individuelle, mobiliser le management avec l'entreprise tout entière en appui, systématiser la préparation avant d'agir. L'objectif étant : diviser par 2 le nombre de salariés blessés et d'accompagner les entreprises prestataires avec un objectif de même niveau, éradiquer les accidents d'ordre électrique et créer les conditions de la santé et de la qualité de vie mesurée par l'amélioration du présentisme.

**Nous avons donc rappelé que la première responsabilité est celle de l'employeur en termes de santé et de prévention et que toutes les mesures collectives doivent être mises en œuvre en amont des mesures individuelles.**

**En clair, il faut arrêter de toujours chercher, en priorité, la faute du côté du salarié lors d'un accident et se poser la question de l'organisation au sein des entreprises !**

**Envoyer un SMS « attention au verglas » n'est pas suffisant, il faut s'assurer que les conditions de circulation requises sont correctes et le cas échéant différer le départ des techniciens ou encore reporter un déplacement pour une réunion d'encadrement.**

- **Accidents du travail :**

Depuis la fin de l'année 2013, les membres CGT du CHSCT n'ont cessé de relancer, à chaque séance et par mails, le Président de l'instance afin que certains accidents absents de la Base Sécurité y soient enregistrés.

Lors de la séance du 29 septembre dernier, le Président s'était engagé à ce que cela soit fait avant une nouvelle réunion du CHSCT...malheureusement la base N-1 étant archivée il n'est plus possible d'y ajouter des événements !

**Et voilà comment diminuer le nombre d'accidents et du coup améliorer les statistiques !**

Un accident bénin a été enregistré, il s'agit d'un agent qui s'est fait mal au dos en manipulant un bidon de 25l. La victime ne souhaitait pas faire de déclaration d'accident mais y a heureusement été incité par sa hiérarchie.

**En effet, même si la douleur a disparu rapidement, des séquelles peuvent apparaître ultérieurement (surtout pour le dos), d'où l'importance de faire une déclaration afin que la situation soit traitée comme accident du travail.**

**D'autre part, cet accident aurait pu être évité puisque ce risque avait déjà été signalé dans le cadre d'une SD (situation dangereuse), ce qui ne fait que renforcer notre position et notre insistance sur l'importance du suivi du traitement des SD et pas seulement d'enregistrer puis de les marquer comme traitées une fois qu'on a « donné le bébé » à un autre service, encore une fois pour une question de statistiques et d'objectifs !**

- **Violences et agressions :**

4 techniciens clientèles ont été victimes d'agressions en à peine plus d'un mois, allant de l'insulte, en passant par la menace de mort et jusqu'à la séquestration. Le Président informe que tous les managers ont récemment été formés sur ce risque afin d'accompagner au mieux les victimes.

**Vos élus CGT en CHSCT sont à l'origine du 1<sup>er</sup> forum RVA (Risque Violence/Agression) de la région qui a eu lieu en octobre avec la participation et des échanges de diverses entreprises concernées par ce sujet, ainsi que la Police et un psychologue. Un retour de ce forum sera fait lors du prochain CHSCT afin de définir des actions à mener à la fois dans la prévention des agressions mais aussi dans l'accompagnement des victimes.**

**Nous rappelons que les agressions peuvent concerner TOUS les salariés et que votre hiérarchie tient un recueil à votre disposition à cet effet dans chaque service et**

## • **Bilans des CHSCT 2013 Technique Clientèle et Autres Services:**

Pour rappel, en 2013 il y avait 2 CHSCT distincts, « Technique clientèle » et « Autres services », ceux-ci étant désormais regroupés en un CHSCT UCF-AFC. La direction nous présente donc 2 bilans reprenant les éléments d'accidentologie pour 2013, les moyens mis à disposition des CHSCT et les orientations pour 2014.

Sur ces documents nous notons :

- Des informations différentes entre les 2 documents, concernant l'établissement UCF/AFC alors qu'il est commun au 2 CHSCT (nombre total de salariés, nombre total d'accidents),
- Le registre des accidents bénins absent dans les 2 documents,
- Des références à des accords et notes qui ne sont plus d'actualités,
- Des statistiques de réalisation de Plan d'Action Prévention erronés,
- Des éléments d'analyse d'accidentologie qui ne concerne pas que l'unité UCF et encore moins les CHSCT respectifs dans leur périmètre d'action.
- La présentation des orientations d'actions des CHSCT pour 2014...nous sommes le 7 novembre !!!

**Compte-tenu des tous ces éléments, le CHSCT a émis un avis négatif sur ces 2 bilans, à l'unanimité.  
(Contre : 5 CGT, 3 CFDT/Pour : 0)**

## • **Plan de formation 2015 – volet sécurité :**

La délégation CGT à émis un avis négatif sur ce plan de formation 2015 motivé par :

- L'absence de prise en compte des remarques faites par les CHSCT lors des PFU 2012, 2013, 2014,
- L'absence de formation au droit de retrait,
- L'absence de consultation des membres du CHSCT pour l'élaboration du Plan de Formation,
- L'absence de formation violence/agression pour l'Etat-Major,
- L'absence d'intégration de la formation sur colonnes montantes suite à diverses demandes
- L'absence de formation Amiante pour les nouveaux entrants,
- Demande la généralisation de la formation conduite sur route glissante sur tout le territoire UCF

La délégation CFDT a émis un avis positif compte-tenu qu'il y a plus d'heures de formation prévues qu'en 2014...**sauf que le delta correspond aux formations obligatoires liées aux nouveaux carnets de prescriptions...**

**Le CHSCT à donc émis un avis négatif au plan de formation 2015 à la majorité. (Contre : 5 CGT/ Pour : 3 CFDT)**

## • **Carnet de Prescription au Personnel Risques Généraux :**

Le CPP-RG contient des prescriptions, des recommandations et des bonnes pratiques pour prévenir les risques généraux rencontrés sur tous les lieux de travail.

Le CPP-RG contient 2 livrets ; le livret A (risques généraux tous métiers) et le livret B (risques généraux chantiers).

Pour la délégation CGT, un avis négatif est émis pour les motifs suivants :

- L'utilisation du téléphone en kit main libre ou Bluetooth est contraire au code de la route quant à l'obligation générale de rester Maître de son véhicule,
- Aucune obligation de bon sens comme le déneigement des sites n'est prévu,
- Pas de précision sur le transport des victimes qui doit se faire uniquement par un véhicule de secours (SAMU, pompiers, ambulance).

**De manière globale, les employeurs font du CPP, livre A et B, un document prescriptif principalement à la charge des salariés sans indiquer les obligations et les responsabilités des chefs d'établissement, ce qui en fait un document à décharge pour ce dernier.**

**Le CHSCT émet un avis NEGATIF, à la majorité, sur le projet ERDF du carnet de prescriptions au personnel « prévention des risques généraux », livre A et B.**

**(Contre : 5 CGT/ Pour : 3 CFDT)**

## • CET TST BT :

Il s'agit du recueil des Conditions d'Exécution des Travaux sous tension en Basse Tension.

### **Résolution proposée par la CGT :**

Le CGT considère que la mise en place des nouvelles CET-TST-BT ou de tout autre document prescriptif impactant les conditions d'emplois, de travail, et de sécurité sans consultation préalable des IRP, et notamment du CCE, du CE et du CHSCT, constitue une entrave aux prérogatives qui leur sont dévolues par le Code du Travail et ainsi à leur fonctionnement régulier.

En effet, quel que soit le contenu ou les modifications apportées dans les CET-TST-BT ou autres documents prescriptifs liés à l'exploitation des réseaux, touchant à la santé ou à la sécurité des salariés (CPP, documents opérationnels, PRDE, code général des manœuvres, CET-TST-BT...), ils nécessitent obligatoirement un débat social et un processus de consultation préalable des IRP compétentes, et notamment du CCE après avis des CHSCT, de la même manière que celle-ci s'impose pour le nouveau projet de CPP.

Ces consultations n'ayant pas eu lieu et le déploiement des CET-BT ainsi que de nouveaux CPP, le CHSCT considère être mis devant le fait accompli et **demande de stopper le déploiement et l'application**, en attendant la consultation de toutes les IRP, faute de quoi l'employeur assumera toutes les responsabilités en cas d'atteinte à la sécurité, la santé et aux conditions de travail des salariés.

Ces faits sont constitutifs d'une entrave au CHSCT.

**Résolution adoptée à la majorité. (Pour : 4 CGT/ Contre : 2 CFDT)**

## • Plan de prévention OTI (DPCd)

La direction nous présente un Plan de Prévention concernant un prestataire qui intervient pour « Dépose Pose de Compteur Gaz Domestique et repérage robinets 13.2 ».

L'on nous prévient que l'intervention de cette entreprise à déjà commencé et durera jusqu'au 10/01/15.

**Une fois de plus le CHSCT est mis devant le fait accompli alors que ce marché est en négociation depuis le mois de juin, voire même avant !**

**De plus nous constatons plusieurs irrégularités dans le dossier comme l'absence des horaires de travail des salariés or nous ne savons que trop bien la pression mises sur les conditions de travail de ces salariés malgré l'accord sur la sous-traitance socialement responsable au sein d'ERDF, l'absence des coordonnées des médecins du travail de l'entreprise utilisatrice et du prestataire, absence de coordonnées du responsable local du prestataire.**

**Nous avons exigé qu'une visite de prévention, en situation, soit établie au plus vite, avec présence d'un responsable de l'URG et d'un membre du CHSCT.**

## • Travaux d'aménagement du parking du site de Sélestat :

Nous avons demandé le renvoi de ce dossier car incomplet et qu'il soit travaillé avec l'ensemble des acteurs concernés sur le site ainsi que tous les CHSCT concernés puisque plusieurs unités sont concernées.

### **Vos représentants CGT au CHSCT :**

- Richard DHIVERS - TIC Lons-Le-Saunier - 06 65 45 60 79 - [richard.dhivers@erdf-grdf.fr](mailto:richard.dhivers@erdf-grdf.fr)
- Guillaume GROSJEAN - TIC Illzach - 06 59 20 52 92 - [guillaume.grosjean@erdf-grdf.fr](mailto:guillaume.grosjean@erdf-grdf.fr)
- Guy LEITNER - Permanent syndical Selestat - 06 65 66 41 76 - [guy.leitner@erdf-grdf.fr](mailto:guy.leitner@erdf-grdf.fr)
- Nathalie MARESCAUX - Etat Major - 06 69 31 70 38 - [nathalie.marescaux@erdf-grdf.fr](mailto:nathalie.marescaux@erdf-grdf.fr)
- Valérie NOIROT - Acheminement - 03 81 71 80 20 - [valerie.noirot@erdf-grdf.fr](mailto:valerie.noirot@erdf-grdf.fr)
- Fabrice PLOYER - TIC Montbéliard - 06 69 93 63 00 - [fabrice.ployer@erdf-grdf.fr](mailto:fabrice.ployer@erdf-grdf.fr)
- Cyril SAGUIN - TIC Luxeuil-Les-Bains - 06 85 31 18 52 - [cyril.saguin@erdf-grdf.fr](mailto:cyril.saguin@erdf-grdf.fr)
- Stéphane WALTER - Permanent syndical Illzach - 07 62 73 74 37 - [stephane-a.walter@erdf-grdf.fr](mailto:stephane-a.walter@erdf-grdf.fr)
- Représentant syndical CGT : Pascal TOZZI – Permanent syndical Montbéliard – 06 66 21 79 27 – [pascal.tozzi@erdf-grdf.fr](mailto:pascal.tozzi@erdf-grdf.fr)